

REGLEMENT ANNEXE CHALLENGE FUTSAL U.13

SAISON 2024 - 2025

Ballon spécifique (rebond limité) – Terrain de hand – Temps de jeu : Variable

Article 1 : Organisation

Le Challenge Départemental Futsal U.11 est ouvert à tous les Clubs affiliés à la FFF.

La gestion de ce challenge est confiée à la Commission du Football Diversifié du District du Cher qui définit le calendrier, les lieux et les horaires des rencontres.

Une feuille de match est remplie par équipe et à chaque tour. Elles seront à retourner au District du Cher par le délégué du District présent.

Les clubs devront être en mesure de fournir les licences qui pourront être exigées par les arbitres qui vérifieront l'identité des joueurs. Un joueur ne présentant pas de licence ne pourra pas participer.

Article 2 : Déroulement

Le Challenge se déroule sur 2 tours et une phase finale à 6 équipes.

- *1^{er} Tour* : Samedi 19 octobre ou dimanche 20 octobre ou samedi 26 octobre 2024
- 6 poules de 5
- Formule championnat dans chaque poule (Toutes les équipes se rencontrent en match aller simple).
- Durée d'un match :
 - ⇒ 1 x 9 minutes (Poule de 6)
 - ⇒ 1 x 10 minutes (Poule de 5)
 - ⇒ 1 x 15 minutes (Poule de 4)
- Les 12 meilleures équipes au classement général participeront au 2^{ème} tour.

- *2^{ème} Tour* : Samedi 04 ou dimanche 05 janvier 2025
- 2 poules de 6
- Formule championnat dans chaque poule (Toutes les équipes se rencontrent en match aller simple).
- Durée d'un match :
 - ⇒ 1 x 9 minutes (Poule de 6)
 - ⇒ 1 x 12 minutes (Poule de 5)
 - ⇒ 1 x 15 minutes (Poule de 4)
- A l'issue de ce dernier tour, les 6 meilleures équipes au classement général ayant marqué le plus de point sur ce 2nd tour seront qualifiées pour la finale départementale Futsal.

Article 3 : Classement et partage

Les classements sont établis de la manière suivante :

- | | |
|---|----------|
| - Match gagné à la fin du temps réglementaire | 3 points |
| - Match nul à la fin du temps réglementaire | 1 points |
| - Match perdu à la fin du temps réglementaire | 0 point |

En cas d'égalité entre deux équipes, elles seront départagées en fonction du résultat les ayant opposées.

En cas d'égalité entre plusieurs équipes ou entre équipes de poules différentes, elles seront départagées en fonction :

- de la différence entre le nombre total de buts marqués et de buts encaissés
- de la meilleure attaque
- de la meilleure défense
- par tirage au sort

Equipe absente = -1pt / match

Article 4 :

Pour la phase qualificative, chaque club engagé devra présenter deux jeunes licenciés pour arbitrer lorsque leur équipe est au repos. (Joueurs participants ou non au Challenge).

Pour la phase finale, des arbitres désignés par la CDA officieront.

En cas d'absence d'arbitres, il sera fait appel à un arbitre neutre présent ou à défaut à un membre licencié des équipes en présence après tirage au sort

Article 5 :

La participation à cette compétition, implique l'acceptation et respect du présent règlement.

Le District du Cher décline toute responsabilité en cas de vol, d'incident ou d'accident au cours de ces rencontres. Chaque club est responsable de la bonne tenue et du respect de la discipline de son équipe.

Article 6 :

Ce Challenge départemental Futsal est placé sous l'égide du Fair Play. Si toutefois une attitude violente ou brutale venait à se produire de la part d'un joueur, d'un dirigeant ou d'un éducateur, le Comité Directeur du District pourrait prononcer le retrait immédiat de toute l'équipe pour la suite de la compétition.

Article 7 :

Les cas non prévus au présent règlement annexe seront étudiés par la Commission du Football Diversifié conformément aux prescriptions des règlements de la Ligue du Centre et des règlements généraux de la Fédération ou dans l'esprit de ces règlements.